

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Domofrance pour la construction de 68 logements sociaux 1 bis rue Lavoisier à Périgueux.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Domofrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

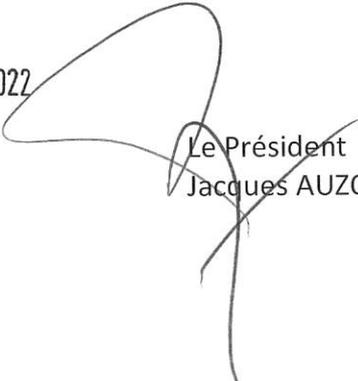
- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- La recherche de mixité sociale avec 45 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 23 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas),
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles mais également de personnes seules ou de couples
- Une performance environnementale de la RT 2012 avec des logements économes en énergie,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 26 novembre 2020, soutient également la construction de ces 8 logements avec une subvention de 1 500 € par logement, soit 102 000 € au total.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement à Domofrance, soit une subvention totale de 102 000 €.

Fait à Périgueux, le 31 AOUT 2022


Le Président
Jacques AUZOU

Construction de 68 logements sociaux – 1 bis rue Lavoisier – Périgueux – Domofrance

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération est composée de 33 logements collectifs et de 35 logements individuels, de typologie variées permettant d'accueillir des manges avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles) : 5 T2, 19 T3 et 44 T4.
- Le projet est plus performant que la RT 2012. Des chaudières individuelles à condensation produiront le chauffage et l'eau chaude sanitaire (gaz de ville). Les logements individuels seront équipés de panneaux photovoltaïque en auto consommation en complément. Enfin, les logements sont équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	Collectif	1	4	5	51	283	310
T3	Collectif	7	12	19	66	354	402
T4	Collectif	3	6	9	90	486	551
T4	Individuel	12	23	35	86	459	520
	TOTAL	23	45	68			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	167 135 €	Etat (PLAI)	131 100 €
Travaux (VEFA)	8 356 752 €	CA Grand Périgueux	102 000 €
Frais et honoraires		Prêt CDC	7 528 654 €
		Commune de Périgueux	102 000 €
		Conseil Départemental	23 000 €
		Fonds propres	1 359 001 €
TOTAL HT	8 523 887 €		
TOTAL TTC	9 245 755 €	TOTAL	9 245 755 €